

9H52

SASU au capital de 2 000,00 euros
Siège social : 26 CLOS DE LA LLANURA
31130 BALMA
888 509 577 R.C.S de TOULOUSE

(Ci-après la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente juin,
À neuf heures,

Monsieur Nouredin BENAMA,

Propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la Société,

Associé unique de la Société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président et Associé unique de la Société, Monsieur Nouredin BENAMA, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Affectation du résultat de cet exercice ;
- Rappel des distributions antérieures de dividendes ;
- Approbation de la convention réglementée ;
- Rémunération du dirigeant ;
- Autorisation de l'affiliation des mandataires sociaux, non titulaires d'un contrat de travail mais assimilés aux salariés, aux contrats de protection sociale complémentaire éventuellement souscrits par la Société
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

DECISION N° 1 - APPROBATION DES COMPTES

L'Associé Unique ayant pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 approuve ces comptes.

L'Associé Unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DECISION N° 2 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 54 624,90 euros de la manière suivante :

- Au report à nouveau : 54 624,90 euros.

DECISION N° 3 - RAPPEL DES DISTRIBUTIONS ANTERIEURES DE DIVIDENDES

L'Associé Unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

DECISION N° 4 - APPROBATION DE LA CONVENTION REGLEMENTEE

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention de la convention réglementée qui a été conclue ou reconduite au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La convention suivante a été renouvelée et/ou poursuivie :

1. Compte courant d'associé - Nouredin BENAMA

Compte courant d'associé ouvert dans les comptes de la Société au nom de Nouredin BENAMA. Ledit compte présente un solde créditeur d'un montant de 8 090,15 euros. Ledit compte n'est pas productif d'intérêt.

DECISION N° 5 - REMUNERATION DU DIRIGEANT

L'Associé Unique décide d'approuver la rémunération brute versée au dirigeant Nouredin BENAMA, au cours de l'exercice écoulé au titre de son mandat qui s'est élevée à un montant de 7 970,40 euros.

DECISION N° 6 - AUTORISATION DE L'AFFILIATION DES DIRIGEANTS AUX CONTRATS DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

L'Associé Unique décide d'autoriser les mandataires sociaux non titulaires d'un contrat de travail mais qui sont assimilés aux salariés, en application de l'article L.311-3 du Code de la sécurité sociale, à bénéficier des contrats de protection sociale complémentaire que la Société aurait éventuellement souscrits au profit des salariés.

DECISION N° 7 - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.

L'Associé unique

Monsieur Nouredin BENAMA



BENAMA (Jul 10, 2025 10:11 GMT+2)

Procès-verbal des décisions de l'associé unique AGOA - 2024 - 9H52

Final Audit Report

2025-07-10

Created:	2025-07-10
By:	François Piquemal (f.piquemal@frpgc.fr)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAhoh2K9T-ORg17VerZpyTn0Srs0S6B5jQ

"Procès-verbal des décisions de l'associé unique AGOA - 2024 - 9H52" History

-  Document created by François Piquemal (f.piquemal@frpgc.fr)
2025-07-10 - 8:00:54 AM GMT- IP address: 90.76.142.20
-  Document emailed to BENAMA (nordine9h52@gmail.com) for signature
2025-07-10 - 8:00:58 AM GMT
-  Email viewed by BENAMA (nordine9h52@gmail.com)
2025-07-10 - 8:11:18 AM GMT- IP address: 172.226.148.2
-  Document e-signed by BENAMA (nordine9h52@gmail.com)
Signature Date: 2025-07-10 - 8:11:57 AM GMT - Time Source: server- IP address: 86.241.249.231
-  Agreement completed.
2025-07-10 - 8:11:57 AM GMT

Désignation de l'entreprise		SAS 9H52		26 Clos de la Llanura		Néant	
Adresse de l'entreprise				31130 BALMA			
SIRET		88850957700019		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122024	
				Exercice N-1 clos le		31122023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	525	030	505	19	194
	Immobilisations financières* (1)	040	9 200	042		9 200	9 866
	Total I (5)	044	9 725	048	505	9 219	10 060
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	2 400	070		2 400	49
		072	91 665	074		91 665	55 412
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084		086			903
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	94 065	098		94 065	56 364
	Total général (I + II)	110	103 789	112	505	103 284	66 425
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 000		2 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		200		200	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		12 529		2 504	
	Résultat de l'exercice	136		54 625		10 025	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		69 354		14 729	
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		825			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 146		1 613	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 7 167)	172		22 869		13 472	
	Comptes courants d'associés	173		8 090		36 410	
	Autres dettes	175				200	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		33 930		51 695		
Total général (I + II + III)				180	103 284	66 425	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		31 200

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 9H52		Néant					
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122024	Exercice N-1 clos le 31122023				
				1	2				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }		215	214					
			217	218	37 596	32 937			
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230	800				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	38 396	32 937			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240					
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	11 953	9 610			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	306	98			
	Rémunérations du personnel *			250	7 970	7 970			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	3 691	3 633			
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	175	175			
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259		262		9		
			260						
		Total des charges d'exploitation (II)				264	24 096	21 496	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	14 300	11 441			
PRODUITS ET CHARGES FINCIERS	Produits financiers (III)			280	15 000				
	Produits exceptionnels (IV)			290	31 200				
	Charges financières (V)			294					
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	1 019			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348						
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	4 857	1 416			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	54 625	10 025		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	54 625	314			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	4 857				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	4 097				
	écart de valeurs liquidatives sur OPC*		248						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989				
				Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991				
				Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Zones de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993				
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127				
				Zone France Ruralités Revitalisation (ZFR)	181				
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647			
			Déductions exceptionnelles (art. 39 decies E)	990					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	32 378	354		
				Déficit col. 2					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370	32 378	372		
				Déficit col. 2					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.